Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212202766-20251222-DEL_31_22122025-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 décembre 2025

Nombres de membres :

- *En exercice : 10*
- *Présents : 9*
- *Absent(s) : 1*
- *Ayant donné procuration : 0*
- *Votants : 9*

Date de la Convocation: 15/12/2025

Le vingt-deux décembre deux-mille vingt-cinq, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire.

Étaient présents :
Olivier Mérot - Maire, Éric Tesson – 1er adjoint, Valérie Grangiens – 2ème adjointe, Jean-Pierre Le Roy - 3ème adjoint, Dominique Pennors, Nicolas Rannou, Claudine Henry, Yvon Le Hégarat, Éliane Desprez.
Absents excusés : Laurence Faucheux
Secrétaire de séance : Éliane Desprez

DCM N°31 – 22/12/2025 : Acquisition d'un bien immobilier – Acceptation du prix de vente, formulation d'une offre d'achat et autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
Vu la proposition de prix de vente communiquée par Monsieur Thierry RAYMOND, propriétaire du bien immobilier situé 12 route des marronniers, cadastré B0553, B0218, B0664 à Saint-Bihy ;

Considérant que la commune envisage l'acquisition de ce bien immobilier

Considérant qu'il convient, pour mener à bien cette opération, d'autoriser le Maire à formuler une offre d'achat officielle et à signer les actes nécessaires à l'acquisition ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'accepter la proposition de prix de vente du bien immobilier situé 12 route des marronniers, cadastré B0553, B0218, B0664 à Saint-Bihy, pour un montant de 145 000 € (cent quarante-cinq mille euros), hors frais notariés et frais annexes à la charge de la commune;
- De formuler une offre d'achat officielle à ce montant auprès des propriétaires vendeurs;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, ainsi que l'acte authentique d'acquisition, et plus généralement tout document afférents à cette opération;

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212202766-20251222-DEL_31_22122025-DE

- D'autoriser le Maire à solliciter les organismes bancaires pour un financement partiel de l'opération;
- De dire que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget communal.

Présents : 9	Pouvoirs : 0	Total : 9
Voix pour : 9	Voix contre : 0	Abstentions : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Olivier Mérot